

# RENCONTRE OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Visite du 06/04/2024 à la Faisanderie de Sénart

## COMPTE RENDU COLLABORATIF

Notre hôte : Franck Saintipoly, Responsable de l'Unité Territoriale Brie Boisée - Sénart

La rencontre a eu lieu à la Faisanderie de Sénart, siège de l'ONF.

L'après-midi s'est déroulée en deux temps, une présentation des missions de l'ONF avec de nombreux échanges, puis une petite balade dans la forêt pour concrétiser les informations dispensées durant l'exposé.

L'ONF est un EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et commercial), chargé de la gestion des forêts publiques soit seulement 25% des forêts du territoire, soit 11 millions d'hectares dont 4.6 M en métropole et 6.4 M en outre-mer.

Les agents de l'ONF s'appuient sur un document de gestion validé par les 2 ministères de tutelle, le ministère chargé de l'Agriculture et du ministère chargé de l'Environnement. Document de prospective sur 20 ans. il peut être revu en fonction de l'évolution de la forêt, du climat...

Lien vers le contrat Etat / ONF 2021-2025 : [https://www.onf.fr/outils/long-reads/fef0be7d-7d3f-46a3-a029-ae38cf1f2472/++versions++/19/++paras++/33/++ass++/1/++i18n++data:fr?\\_ =1650964878.33663&download=1](https://www.onf.fr/outils/long-reads/fef0be7d-7d3f-46a3-a029-ae38cf1f2472/++versions++/19/++paras++/33/++ass++/1/++i18n++data:fr?_ =1650964878.33663&download=1)

L'ONF a 3 missions principales :

**La première**, économique autour de la valorisation de la ressource en bois.

L'ONF commercialise près de 35% des volumes de bois sur le marché français. L'ONF doit être rentable et présenter un budget à l'équilibre, la vente de bois doit couvrir les dépenses dont la masse salariale.

Les agents de l'ONF sont passés de 20 000 il y a quelques années à 9000 aujourd'hui.

Les forêts approvisionnent les filières bois locales, françaises et européennes.

Le bois d'œuvre représente 35 % des ventes, le bois de chauffage 55% et le petit bois pour l'industrie 10%.

**La seconde mission** est sociale : L'Accueil du public en forêt. Pour accueillir le public dans les meilleures conditions possibles, l'ONF aménage et entretient des sentiers pédestres, des pistes cyclables et cavalières, assure la signalisation. Elle a une mission de police, par exemple dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages.

**La dernière mission** ; Agir pour l'environnement : L'ONF veille à la conservation et l'amélioration de la biodiversité 80% de la biodiversité terrestre. La forêt de Sénart est une forêt cultivée. L'enjeu environnemental intègre le défi du changement climatique dans le choix de l'introduction de nouvelles essences pour créer la forêt de demain.

La forêt de Sénart, classée en forêt de protection, est constituée de 200 parcelles, elle comprend 70% de chênes de différentes variétés, 5% de conifères, 145 km d'allées forestières et près de 850 mares. C'est une forêt entièrement cultivée (SMCC : Sylviculture Mélangée à Couvert continu) qui dispose de 722 espèces floristiques (Inventaire MNHN - Museum National d'Histoire Naturelle).

3 personnes sont en charge de la forêt de Sénart, sans compter les équipes de bucherons et d'élagueurs.

Leur mission consiste à gérer la forêt : faire l'inventaire du patrimoine, repérer les arbres qui peuvent être vendus, ceux qui doivent être abattus car malade et ceux qui représentent un danger pour le public accueilli.

Les coupes de bois ont été l'objet de la plupart des échanges avec les membres du CODEV.

La forêt en zone urbaine ne peut s'étendre, cependant elle augmente de volume chaque année.

Les coupes ne représentent pas plus de 60% de l'augmentation de volume de la forêt.

Les modes de coupe ont évolué. Avant il y avait des coupes rases, c'est à dire qu'une parcelle était ajourée de tous les arbres de plus de 30 ans, ou bien tous ceux entre 10 et 30 ans et ou les moins de 10 ans. Aujourd'hui on pratique la gestion en futaies irrégulières c'est à dire que l'on retrouve toutes les tailles sur une parcelles de façon équilibrée. Cela ne dénature pas visuellement le paysage.

Franck Saintipoly précise qu'il n'y a pas de lien géographique entre la forêt de Sénart et la Seine, donc pas de lieux où les territoires se côtoient.